

**Note à propos des
RECHERCHES GENEALOGIQUES**

Le Service des Archives de Catholicité (*Baptêmes et Mariages*) a pour mission de s'occuper des personnes vivantes en tout ce qui concerne les sacrements.

Au regard du droit civil, les Archives de Catholicité sont des **Archives privées** qui, à ce titre ne sont **pas ouvertes au public avant 120 ans**

◆ ***L'Archevêché ne possède aucun Registre antérieur à 1910.***

Pour les **Actes antérieurs à 1910**, vous pouvez vous adresser aux Archives de la Ville de Paris - **18, Boulevard Séurier - 75019 Paris** - où elles sont consultables.

Tel : 01 53 72 41 23 – dac.archives@paris.fr – www.archives.paris.fr.

◆ ***Les Registres des décès, tenus en un seul exemplaire, sont toujours conservés par les paroisses.***

En ce qui concerne les recherches pour les années 1910 et suivantes, elles doivent être faites par courrier postal auprès de l'Archevêché de Paris - *Service des Archives de Catholicité* - à condition que ces demandes comportent un minimum de renseignements tels que :

- Année de naissance, année de baptême ou de mariage, domicile à l'époque de l'évènement recherché, arrondissement, nom de la paroisse.
- Apporter la preuve de la parenté :
 - soit par l'autorisation écrite de la personne vivante
 - soit, en ce qui concerne une personne décédée, par un document établissant qu'il s'agit d'un ayant-droit.

Ce Travail pour les Généalogies entraînant des frais, la participation de 5 euros par chèque, libellé à l'ordre de l'Association Diocésaine de Paris, est demandée par acte recherché – acte trouvé ou non.

Le Service des Archives de Catholicité.